

## Air France

### Forte mobilisation pour la défense de l'emploi et contre les discriminations syndicales

Plus de 2 000 personnes se sont rassemblées devant le tribunal de Bobigny où comparaissaient les cinq syndicalistes d'Air France interpellés suite à l'affaire des chemises.

Avec près de 300 camarades participants au rassemblement, la Seine-Maritime aura conduit une belle délégation : Elbeuf 47 ; Rouen Couronne ; Sotteville 100 ; Dieppe 9 ; Harfleur et le Havre 91 ; Lillebonne 34

Au total 281.

En prenant en compte quelques voitures et quelques cheminots qui montaient en train, on atteint sans doute les 300.

C'est un bon résultat dans le contexte pas facile, de l'état d'urgence.

#### SOMMAIRE :

Page 2 et 3 :

Le dossier de la semaine :

✓ Mobilisation Air France

Pages 4 et 5 :

La vie des syndicats

✓ Total : une catastrophe

évitée

Page 6 : Hommage

✓ André Brunstein



# Le dossier de la semaine !

**Air France**

**Belle mobilisation de l'UD 76**





### Les revendications des salariés au cœur des urgences sociales

Le 2 décembre 2015, à travers tout le pays de nombreuses initiatives ont eu lieu à l'appel des organisations de la CGT. Défendre les libertés syndicales et revendiquer une véritable politique de relance par l'augmentation des salaires pour créer des emplois : Tels ont été les messages adressés au patronat et au gouvernement par des milliers de salariés. L'état d'urgence décidé par le Président de la République et le parlement pour une durée de 3 mois, ne saurait justifier que les salariés soient contraints à l'inaction.

En prenant une posture à l'offensive, essayant de tirer profit de la situation, le MEDEF démontre une fois de plus que pour lui, l'ennemi numéro 1, ce sont les droits des salariés et leurs représentants.

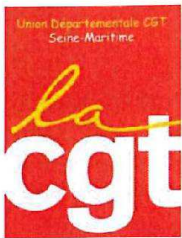
La Cgt n'entend pas se faire imposer le silence. La mobilisation de ce jour démontre la détermination des salariés à ne pas se laisser impressionner par le climat sécuritaire que l'on tente de nous imposer.

A Bobigny, devant le tribunal de grande instance, ce sont 2000 salariés qui se sont rassemblés pour dénoncer le procès que l'on fait à 16 salariés d'Air France dont 5 pour violences aggravées. Alors même que la direction de l'entreprise de par l'annonce d'un nouveau plan de 2900 suppressions d'emploi a créé la colère légitime des salariés, elle tente de museler la mobilisation en tentant de faire quelques exemples.

Le climat délétère dans les entreprises, bien loin des beaux discours sur l'importance du dialogue social, doit changer.

Dans la poursuite de cette journée, la CGT a décidé d'organiser une grande consultation des salariés, privés d'emploi et retraités. Cette consultation sera l'occasion de multiplier des discussions revendicatives sur les attentes des salariés, sur leur niveau d'engagement et les propositions de la CGT, pour créer les conditions d'une très large mobilisation.

Montreuil le 02 décembre 2015



## TOTAL : Une nouvelle catastrophe AZF évitée de peu

Samedi 17 octobre 2015, la plateforme de Gonfreville a connu un incident majeur. Une fuite d'éthylène, d'environ 8000 m<sup>3</sup>, est survenue sur l'échappement d'un compresseur. La nappe de gaz s'est étendue sur plusieurs centaines de mètres et n'a heureusement rencontré aucun point chaud ou source d'énergie qui aurait pu provoquer une explosion qui aurait provoqué de nombreux dégâts, tant humains que matériels. Pourtant, ces sources d'énergie existent et sont nombreuses, comme par exemple les véhicules pouvant circuler, les travaux en cours, les fours avec leurs flammes nues...

**Nous le redisons haut et fort, nous sommes passés très près d'une catastrophe.**

L'inadéquation du Plan d'Opération Interne (POI) face à l'évènement, l'absence de sirène d'alerte gaz, la défaillance des logigrammes sécurité, l'absence de communication interne et externe, les débats de la réunion extraordinaire du CHSCT du 17 novembre 2015 ont, entre autres, engendré la décision de communiquer sur cet incident grave.

Nous constatons des situations qui se dégradent chaque jour un peu plus, face au manque de prise en compte des différentes alertes émises par les délégués Cgt, nous nous devons d'alerter les autorités et la population, parce que nous sommes aussi des lanceurs d'alerte, cela fait partie de notre rôle, de nos responsabilités et parce que si par malheur, un jour, un accident grave faisant perdre la vie à ne serait-ce qu'un salarié, ce que nous craignons plus que tout, alors nous pourrions dire que nous avons utilisé tous les moyens mis à notre disposition pour faire en sorte que cela ne se produise pas et pour faire changer les choses en les faisant savoir.

Depuis l'incident, la Direction de TOTAL ne cesse de tenter de le minimiser, joue sur la sémantique en le qualifiant désormais de simple évènement, remet en cause son propre classement interne en transformant un évènement majeur HIPO 5 en HIPO 1 (High POtentiel), tente de discréditer la CGT en évoquant dans sa communication interne une manipulation, alors qu'elle a eu une attitude scandaleusement minimaliste, face à un incident qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses pour les Hommes et pour l'outil de travail.

Nous souhaitons mettre en avant tout ce qui a dysfonctionné, mais aussi, rappeler ce qui nous amène à ce genre de situation avec, en toile de fond, les revendications fondamentales de la CGT.

Tout d'abord, à propos du POI en vigueur, nous constatons que ce dernier est inadapté à certaines situations voire pas conforme à la législation. Le code de l'environnement prévoit l'obligation d'avoir un Plan d'Opération Interne pour se préparer à un grand sinistre. Dans les mesures figurent l'utilisation de sirènes qui donnent un signal d'évacuation et d'attitudes spécifiques à adopter immédiatement après le début de l'incident.

Depuis des années, la CGT dénonce la volonté de la Direction de ne pas utiliser de sirènes en ce type de circonstances, par souci de ne pas nuire à son image et par souci de limiter l'impact sociétal de la Plateforme. Ce 17 octobre, la Direction n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation. Ainsi, par exemple, les véhicules ont continué de circuler dans l'ignorance du danger, certains salariés présents sur le site rentreront chez eux après le travail sans savoir ce qui s'était passé.

Avec la création de ce qu'elle appelle un « pré-POI », un plan prévu par aucun texte, la Direction met les salariés en difficulté lorsqu'il s'agit de lancer une alerte. La question ne doit pas se poser. Il n'existe qu'un seul POI qui doit faire retentir des sirènes, faire arrêter tout véhicule circulant sur le site, mettre tous les salariés présents à l'abri et avertir du danger, prévenir les services de secours extérieurs, tel que le SDIS et prévenir les autorités de tutelle immédiatement telle que la DREAL. **Il est grand temps que la lettre et l'esprit d'un POI soit respecté, c'est le rôle de la DREAL et du préfet de le garantir. Notre syndicat réclame que les pouvoirs publics imposent, comme le prévoit la loi, un véritable POI unique pour notre Plateforme.**

Pour justifier son attitude, la Direction a savamment calculé les dommages potentiels qu'aurait pu engendrer une telle fuite. Elle reconnaît le volume de 8000 m<sup>3</sup>, elle estime la zone létale (mortelle) à un peu plus de 50m, la zone d'effets irréversibles (séquelles de santé permanentes) à 357m et la zone d'effets thermiques liée au « flash fire » à 187m. Pour peu qu'elle ait raison sur ses estimations, basées sur des calculs dont la méthode reste contestable, la Direction ne prend pas en compte les autres effets potentiels liés au risque d'effet domino, avec la présence de fours et de lignes de gaz à proximité. Outre ce fait, ces chiffres renforcent d'autant notre exigence à voir se déclencher, dans une telle situation, un vrai POI, face à un risque de catastrophe majeure.

Mais au-delà de la mauvaise écriture du POI, la question de l'absence de sirènes « présence gaz » se pose. Certaines sirènes manuelles ont été utilisées par le passé, mais leur utilisation a été proscrite au prétexte des nuisances sonores qu'elles occasionnaient. Combien de sirènes, d'alarmes ou de sécurités ont-elles été coupées, shuntées ou désactivées pour ce prétexte, la question reste posée.

La CGT s'inscrit pleinement dans la limitation de l'impact sociétal de notre Plateforme. Cela passe par la limitation de bruits liés à l'exploitation de nos unités, de nos rejets liquides et gazeux, mais en aucun cas, cela doit remettre en cause la sécurité des salariés qui travaillent sur nos sites. Il faut que TOTAL, comme les autres groupes, comprenne que limiter l'impact sociétal, ça n'est pas se taire et tout cacher. C'est au contraire tout dire, tout expliquer pour mieux faire comprendre et ainsi faire disparaître les craintes des populations environnantes.

A propos de la durée de fuite, ces 20 minutes qui ont permis à ce volume de gaz phénoménal de s'échapper et malgré la réactivité des équipes d'intervention et d'exploitation qui sont intervenus pour gérer et isoler cette fuite avec un grand professionnalisme, une question se pose encore. Le logigramme de sécurité lié à la détection de vibrations sur le compresseur est apparu inadéquat. Alors que 2 vannes de sécurité existent, seulement celle du refoulement sera fermée automatiquement, laissant ainsi une fuite se prolonger alors qu'elle aurait pu être coupée automatiquement dans les premières secondes. **Sur cette question, notre syndicat exige que tous les logigrammes existants soient testés et modifiés dans les plus brefs délais.**

Mais au-delà de ces modifications qui s'imposent, notre syndicat tient à rappeler que, suite à une écriture dans le registre de danger grave et imminent de 2 membres du CHSCT le 27 novembre 2014, toujours en cours de traitement avec la DREAL et l'Inspection du travail au moment de l'incident, nous avons soulevé le problème de sécurité qu'engendrait l'absence de personnel derrière le pupitre sécurité de l'unité concerné.

Sur ce tableau, en plus de celui qui se trouve sur le terrain au pied du compresseur, est présent un bouton d'arrêt d'urgence. Selon nous, la présence d'un salarié aurait permis aussi de limiter le temps de fuite, car il aurait immédiatement percuté cet organe de sécurité et toutes les vannes d'isolement se seraient fermées. **Notre syndicat réclame que ce poste soit pourvu en permanence et sans délais. Il en va de la sécurité de tous.**

A propos de la dernière intervention sur ce compresseur, datant du mois de mai 2015, qui pourrait, selon la direction, être à l'origine de la casse du clapet du compresseur, il apparaît que l'opération de maintenance ait été faite par un salarié sous-traitant. Pour la Cgt, il est hors de question de faire endosser à ce salarié une quelconque responsabilité. L'éventualité que ce dernier soit un intérimaire a été évoquée. Comme beaucoup dans cette population de travailleurs précaires, qui subit des taux d'accidentologie bien plus élevés que les autres populations, à qui on ne donne pas la formation suffisante, qui subit un turn-over important, engendrant des pertes de savoir-faire, ces salariés sont victimes des choix de Total en terme de « maîtrise des coûts ».

La politique de réduction des coûts se traduit par plusieurs milliards d'économies notamment dans la renégociation systématiquement à la baisse de tous les contrats qui nous lient avec les sous-traitants. La conséquence directe est que ces entreprises ne peuvent plus calibrer leur masse salariale par rapport à leur activité et ont recours de manière de plus en plus intense aux travailleurs précaires. Il est irresponsable de choisir une entreprise sous-traitante sur des critères uniquement financiers.

**Nous le disons aujourd'hui, ces plans de réduction de frais fixes viennent impacter indirectement la sécurité sur nos sites industriels. Notre syndicat exige leur abandon sans délai.**

**Enfin, notre syndicat réclame l'embauche immédiate de tous les salariés intérimaires travaillant sur la Plateforme, l'interdiction du travail précaire sur tous les sites classés SEVESO 2 et la ré-internalisation des métiers utiles et indispensables à notre activité. Nous revendiquons l'interdiction générale de toute sous-traitance, sauf pour des cas exceptionnels nécessitant une expertise technologique non présente en permanence dans l'entreprise et devant recevoir l'avis positif des instances représentatives du personnel.**

Cet incident, qui aurait pu tourner à la catastrophe, démontre que les dispositions de la loi Bachelot, adopté en 2003, censé éviter tout nouvel AZF sont insuffisantes. Total comme les autres multinationales continuent de mettre en œuvre des politiques qui mettent en danger les travailleurs et la population, sans être inquiété par la justice. Renforcer les sanctions contre les entreprises qui ne respectent pas la réglementation, renforcer les moyens de contrôles de l'inspection du travail et du service des installations classés constituent une nécessité.

**Nos vies valent plus que leurs profits !**

**N'attendons pas une nouvelle catastrophe pour agir !**

**Contacts :** Thierry DEFRESNE (TOTAL) : 0618996940), Pascal TAILLEUX (FD Chimie) : 06 87 31 68 95, Gérald LE CORRE (UD 76) : 07 82 62 80 82

## UL Couronne – Quevilly

### Hommage de René Meurisse à Philippe



Mon Cher Philippe,

C'est avec un peu d'émotion que je suis chargé de te dédier ce petit discours .  
Pour moi et tout(es) les camarades de l'UL, tu es un camarade de grande valeur, d'une gentillesse, serviable et à l'écoute de chacun.

Nous souhaitons te rendre hommage, car tu nous as annoncé ton départ de la CE de l'UL.

En quelques mots, je vais essayer de retracer ta vie professionnelle et de militant.

Tu es rentré à la Chapelle Darblay en 1991 comme intérimaire, puis embauché en 1994 où tu t'es aussitôt syndiqué. Ton emploi, cariste aux expéditions ; Ensuite tu as pris des responsabilités syndicales en 1996, comme élu CE/DP et au CHSCT.

Mandaté par ton syndicat, tu es rentré à la CE puis au bureau de l'UL il y a plus de 15 ans, jusqu'à aujourd'hui.

A l'UL, tu étais responsable à la communication pendant des années. Souvent je t'appelais pour un collage sur le canton de l'UL, tu as toujours répondu présent et je t'en remercie encore.

J'ai été heureux de militer à tes côtés pendant toutes ces années et de partager de nombreux combats.

Comme je le disais au début de mon discours, tu as choisi de quitter la Chapelle Darblay et la CE de l'UL pour un nouveau départ dans ta vie professionnelle pour créer une exploitation agricole écologie.

Nous te souhaitons bonne chance et pleine réussite dans ton nouveau projet.

Salut Camarade



Cher(e)s Camarades,

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade André Brunstein, militant du syndicat CGT Energie Rouen.

Un hommage lui sera rendu le mardi 8 décembre 2015 à 9 h 45 à la salle des fêtes de Saint-Pierre de Varengeville.

Je vous invite à venir nombreux témoigner de votre sympathie et lui dire un dernier adieu.

Fraternellement

Pascal MOREL

**nvo.fr**  
La Nouvelle Vie Ouvrière

**nvo** web & magazine **cgf** & 5€ /mois  
l'actualité sociale et juridique dans toutes ses dimensions  
abonnement 80€/an  
**nvo.fr**

 **VIVATS**

Le droit aux loisirs et aux vacances pour tous